

FORMATIONS ENVIRONNEMENT



**CATALOGUE
FORMATIONS
2018**

**Forages d'eau
Assainissement
Sites et Sols Pollués
Eaux pluviales & Ecologie**

AQUITAINE ENVIRONNEMENT - 82 impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN
SARL au capital de 25000 euros - RCS 484 617 022 Mont de Marsan - Code APE : 7112B - TVA int. -FR434 846 170 22
Tel : 05 58 78 56 92 - Fax : 05 58 78 57 18
Email : formations@aquitaine-environnement.fr - Site internet : www.aquitaine-environnement.fr

Dans le cadre de sessions intra-entreprise, d'autres dates et programmes spécifiques pourront être prévus, sur demande du client. D'autres thèmes de formation sont en cours d'élaboration. Le programme des formations est consultable sur notre site internet www.aquitaine-environnement.fr.

LE FORAGE D'EAU					
Intitulé du stage	Code	Durée (jr)	Date	Prix H.T	Lieu
Le forage d'eau : Aspects techniques et réglementaires de base	FOR-1	2	24 au 25 janvier 12 au 13 septembre	900 €	Parentis en Born (40)
De la conception à la réalisation d'un forage d'eau : Etudes de cas, travaux pratiques sur foreuse, essais de pompage, visite chantiers de forage - Module 1	FOR-2	4	05 au 08 février 17 au 20 septembre	1400 €	Parentis en Born (40)
Diagnostic vieillissement, techniques de régénération ou réhabilitation de forages d'eau anciens - Module 2	FOR-3	1	09 février 21 septembre	500 €	Parentis en Born (40)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (< 20 EH)					
Intitulé du stage	Code	Durée (jr)	Date	Prix H.T	Lieu
Etude de la réglementation, des différents acteurs et leur rôle. Conception et dimensionnement d'une filière ANC - Etude des filières agréées - Etudes de sol	ANC-1	2	27 au 28 février 13 au 14 novembre	900 €	Parentis en Born (40)
Contrôle de conception - Contrôle d'implantation et d'exécution (filière ANC neuve ou réhabilitée)	ANC-2	1	16 janvier 24 septembre	450 €	Parentis en Born (40)
Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien (filière ANC existante)	ANC-3	1	18 janvier 27 septembre	450 €	Parentis en Born (40)
Contrôle de conception et contrôle d'implantation et d'exécution - Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien	ANC-4	2	24 au 25 avril 25 au 26 septembre	900 €	Parentis en Born (40)
Contrôle de conception et contrôle d'implantation et d'exécution - Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien - Principe et réalisation d'une étude de sol - Etude des filières agréées	ANC-5	3	30 janvier au 01 février 19 au 21 juin 16 au 18 octobre	1250 €	Parentis en Born (40)
Bases fondamentales de l'ANC pour l'entrepreneur	ANC-6	1	02 février 19 octobre	450 €	Parentis en Born (40)

EAUX PLUVIALES					
Intitulé du stage	Code	Durée (jr)	Date	Prix H.T	Lieu
Comprendre et dimensionner un système de gestion des eaux pluviales : réglementations, calculs, dimensionnement et techniques alternatives	EPL-1	2	21 au 22 mars 24 au 25 octobre	900 €	Parentis en Born (40)

SITES ET SOLS POLLUES					
Intitulé du stage	Code	Durée (jr)	Date	Prix H.T	Lieu
Conception d'un réseau de surveillance des eaux souterraines au droit d'un site potentiellement pollué	SSP-1	2	19 au 20 mars 22 au 23 octobre	900 €	Parentis en Born (40)

ECOLOGIE					
Intitulé du stage	Code	Durée (jr)	Date	Prix H.T	Lieu
Zones humides: méthodologie (critères pédologiques et floristiques), aspects réglementaires, intérêts écologiques,...	ECO-1	3	13 au 15 juin	1250 €	Parentis en Born (40)
Expertise naturaliste en entomologie: identification des Lépidoptères, Odonates, Orthoptères et Coléoptères. Approche systématique, méthodologie d'inventaire, cadres réglementaires de protection, gestion conservatoire	ECO-2	4	03 au 07 juillet	1400 €	Parentis en Born (40)

BULLETIN D' INSCRIPTION (à renvoyer par mail, fax ou courrier)

AQUITAINE ENVIRONNEMENT, 82 Impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN
Tel : 05.58.78.56.92 , Fax : 05.58.78.57.18 , Mail : formations@aquitaine-environnement.fr

REFERENCES STAGE CHOISI :

Intitulé du stage :
Ref : Dates : Prix :

SOCIETE :

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tel : Fax : Mail :
Activité société :
N° SIRET : Code NAF :
Organisme payeur : Si oui :

RENSEIGNEMENTS STAGIAIRE (S) :

Nom : Prénom :
Fonction : Niveau étude :
Objectif recherché :

Nom : Prénom :
Fonction : Niveau étude :
Objectif recherché :

SIGNATURE ET CACHET SOCIETE

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepter pleinement.

Fait à :

Le :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Application des CGV:

Les présentes conditions générales de vente, remises à chaque client, s'appliquent à toutes les offres de formation proposées dans le présent catalogue et commandes passées auprès de notre organisme;

2- Modalités d'inscription et modifications:

L'envoi du bulletin d'inscription dûment complété (signature et cachet société) vaut bon de commande et acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Vente. L'envoi du bulletin d'inscription se fera par courrier, fax ou mail. A réception de celui-ci, une convocation sera envoyée à la société avec le programme détaillé de la formation et une liste d'hôtels situés dans les environs proches.

Un nombre suffisant de stagiaires (3 personnes minimum) est requis pour le déroulement d'une session de formation: Aquitaine Environnement se réserve le droit d'annuler ou reporter une session de formation au cas où le quota minimum de stagiaires ne serait pas atteint ou en cas de force majeure, ainsi que de reporter une inscription à une session ultérieure en cas de nombre trop important d'inscriptions. Dans tous les cas, la tenue, le report ou l'annulation d'une session de formation sera toujours confirmée par écrit, au moins 8 jours avant le début de la formation par Aquitaine Environnement qui ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client.

Toute annulation par le Client devra être confirmée par écrit et donnera lieu à une indemnité de 30% du prix forfaitaire de la formation, si elle intervient moins de 15 jours avant la date de début du stage et de 50% si elle intervient moins de 8 jours avant. Une absence du stagiaire inscrit pour tout ou partie de la session de formation, sans préavis, entraînera le règlement de l'intégralité du coût de la formation. Le Client pourra, s'il le souhaite, remplacer un participant empêché par une autre personne de sa société ayant les mêmes besoins de formation en prévenant l'organisme de formation antérieurement à la date de début de la session concernée.

3- Prix et conditions de paiements

Les prix, forfaitaires, établis en euros, sont indiqués hors taxes et doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Les repas de midi sont inclus dans le prix forfaitaire; par contre, l'hébergement, les transports et autres repas restent à la charge du stagiaire.

Tout stage commencé est dû en entier.

Le règlement est à effectuer 30 jours fin de mois à réception de la facture.

4- Déroulement des formations

Chaque stage fait l'objet d'une programmation et d'une durée spécifique mentionnées dans le catalogue.

Aquitaine Environnement s'engage à mettre en œuvre le programme de formation tel que décrit dans son offre.

Lorsque des visites de chantiers sont prévues, dans le cadre de certaines sessions de formation, Aquitaine Environnement fera son maximum pour trouver des chantiers disponibles à une distance raisonnable, mais sans pouvoir en assurer la disponibilité à la date de la session de formation, ces chantiers dépendant du plan de charge des entreprises partenaires à la date fixée; ces visites seront remplacées par des travaux pratiques et études de cas, dans ce cas là.

Un support de cours sera fourni à chaque participant sous forme d'un classeur .

Une attestation de suivi de stage sera fournie à chaque participant en fin de session de formation.

5- Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours mis à disposition des participants dans le cadre de la formation sont la propriété exclusive de l'organisme de formation et, à ce titre, le client s'engage à ne pas les reproduire, commercialiser ou diffuser gratuitement à des tiers non participants.

6- Responsabilité

La responsabilité d'Aquitaine Environnement ne saurait être engagée pour tous dommages indirects, matériels ou immatériels consécutifs à son intervention, perte d'exploitation, préjudice commercial, subis par le client au cours ou à la suite de la réalisation de la formation. Quel que soit la nature, le fondement et les modalités de la réclamation engagée contre elle, la responsabilité d'Aquitaine Environnement sera expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client, et plafonnée au montant acquitté par le client au titre de la formation concernée, l'utilisation des connaissances acquises lors de la session de formation se faisant sous la seule direction, contrôle et responsabilité du client. Il est convenu que tout préjudice financier ou commercial ou toute action dirigée contre le client par un tiers, constitue un dommage indirect et, par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

7- Litiges

En cas de litige entre les parties sur l'exécution de cette convention, si un accord à l'amiable n'a pu être obtenu, seul sera compétent le tribunal de Mont de Marsan.



CENTRE DE FORMATIONS EN ENVIRONNEMENT

Forages d'eau

Filières d'assainissement des eaux usées

Sites et Sols Pollués

Eaux pluviales et superficielles

Ecologie